

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 8 août prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN DE  
L'ANNÉE 2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-121

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 MAI 2018**

2018-122

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2017**

Madame Diane Fortin de la firme FBL S.E.N.C.R.L. dépose et présente le rapport de l'auditeur ainsi que le rapport financier de la MRC pour l'année financière 2017.

**6. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS**

Le rapport budgétaire semestriel et la liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**7. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2018-123

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	40 513,75 \$
Comptes à payer	53 196,61 \$
Salaires et contributions de l'employeur	107 093,49 \$
<b>Total:</b>	<b>200 803,85 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	2 558,94 \$
Comptes à payer	3 294,35 \$
<b>Total:</b>	<b>5 853,29 \$</b>

## 8. COURS D'EAU

### Nouvelles demandes d'intervention

#### a) **Branche 1 du cours d'eau Clément-Gaudet – Entretien – Upton, Saint-Théodore-d'Acton et Acton Vale**

##### **Demande d'entretien de Ferme RF SENC**

**ATTENDU QUE** la Branche 1 du cours d'eau Clément-Gaudet est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** les personnes désignées des municipalités d'Upton et de Saint-Théodore-d'Acton ont fait une visite des lieux, qu'elles motivent la demande déposée et qu'elles sont favorables à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Upton, de Saint-Théodore-d'Acton et d'Acton Vale appuient cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-124

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

#### b) **Cours d'eau Demers – Entretien – Acton Vale**

##### **Demande d'entretien de Ferme André Bernier Inc.**

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Demers est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Ville d'Acton Vale a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale appuie cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

**ATTENDU** la recommandation du comité cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-125 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2017  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE  
D'ACTON VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 319-2017 modifiant son règlement de lotissement numéro 070-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-126 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 319-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 070-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2017  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 321-2017 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-127 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 321-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Règlement modifiant le RCI numéro 2008-02 visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC – Adoption du projet de règlement et avis de motion**

**b.1 Résolution adoptant un projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC d'Acton**

A été présenté au Conseil le document suivant:

- Projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2008-02 visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton;

2018-128 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2008-02 visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton.

**b.2 Avis de motion**

**Avis de motion** est donné par monsieur Éric Charbonneau, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2008-02 de la MRC d'Acton sera déposé pour fins d'adoption.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**a.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier 1104-FSPS-2018-01 (projet local) – Amélioration du terrain de jeux et du centre multifonctionnel – Comité des loisirs et de la culture de Béthanie**

2018-129

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration du terrain de jeux et du centre multifonctionnel	Comité des loisirs et de la culture de Béthanie	20 919 \$	16 457 \$	<b>16 457 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**a.2.1 Dossier 1118-FSE-2018-04 – Au Gîte des Oies**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises volet démarrage, déposée par l'entreprise *Au Gîte des Oies*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-130

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1118-FSE-2018-04	2 500 \$	<b>2 500 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2.2 Dossier 1111-FSE-2018-05 – Madame Nancy Laflamme**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises volet démarrage, déposée par la madame Nancy Laflamme;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) conditionnelle à l'engagement de la promotrice de respecter certaines conditions;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-131

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1111-FSE-2018-05	3 000 \$	3 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec la promotrice;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Développement Culturel – Acquisition d'œuvres d'art**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton s'est officiellement dotée d'une politique culturelle à l'automne 2011;

**ATTENDU QUE** pour mettre en œuvre cette politique, la MRC s'est dotée d'un plan d'action qui prévoyait, entre autres mesures, l'adoption d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art qui fut adoptée le 16 janvier 2013.

**ATTENDU QU'**à sa séance du 17 janvier dernier, la MRC a procédé à la mise à jour de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art;

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté d'évaluer les propositions reçues;

**ATTENDU QUE** les membres de ce comité se sont rencontrés et qu'ils adressent leur recommandation d'achat au Conseil de la MRC d'Acton, soit l'achat de l'œuvre *Flying Memories* sur toile brute de l'artiste professionnelle Rythâ Kesselring, au coût de 1 000 \$. Cette œuvre sera exposée au Bureau d'accueil touristique à la gare d'Acton Vale;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-132 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'une toile intitulée *Flying Memories* réalisée par madame RythÂ Kesselring, artiste professionnelle résidente de la MRC d'Acton, au coût de 1 000 \$.

**c) Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) – Désignation d'un représentant de la MRC**

2018-133 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton devienne membre du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM), que madame Karine Filiatrault soit désignée à titre de représentante de la MRC et monsieur René Pedneault à titre de substitut.

**d) Montérégie Économique inc. – Demande d'appui pour le projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie – Demandes financières au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et au fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins**

**CONSIDÉRANT** le projet *Mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie* soumis à la MRC d'Acton par l'organisme Montérégie Économique inc. afin de recevoir un appui;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour objectifs de dresser un portrait du dynamisme entrepreneurial de chaque MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil à partir d'un échantillonnage représentatif et de le comparer à l'indice entrepreneurial québécois;

**CONSIDÉRANT** le caractère régional de ce projet structurant;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à terme un projet d'une telle amplitude, il a été jugé pertinent que Montérégie Économique en soit le promoteur et dépose les demandes de financement requises;

**CONSIDÉRANT QUE** Montérégie Économique est un organisme à but non lucratif (OBNL) recevable selon les critères du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-134 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de financement de Montérégie Économique au Fonds d'appui au rayonnement des régions et au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins en vue de la réalisation du projet de Mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de



Longueuil.

## 10. SÉCURITÉ INCENDIE

### **Intervention d'urgence hors du réseau routier – Entente avec la Ville d'Acton Vale pour l'entretien des équipements de sauvetage**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES EN MILIEU RURAL

**ATTENDU QUE** le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005;

**ATTENDU QUE** l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton;

**ATTENDU QU'**en 2017 Omnibus Région d'Acton a effectué 3 103 déplacements admissibles à l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

**ATTENDU QUE** la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région;

**ATTENDU** la résolution 2017-265 qui approuve les prévisions budgétaires de l'organisme pour l'année 2018;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-135

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2017 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante;
2. D'adopter le rapport annuel 2017 ainsi que les rapports financiers au 31 décembre 2017 de Omnibus Région d'Acton;
3. D'adopter le plan de développement du transport collectif révisé et mis à jour le 1<sup>er</sup> mai 2018 par Omnibus Région d'Acton;
4. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 20 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2018;
5. De confirmer que pour 2018, la MRC anticipe 3 600 déplacements en transport collectif;
6. De confirmer que pour 2018, la MRC évalue à 15 000 \$ la contribution des usagers;
7. De confirmer l'octroi d'un contrat pour les années 2014 à 2019 à Autobus Acton inc.
8. De procéder à une demande d'aide financière au montant de 70 000 \$ au *Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

9. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière 2018 auprès du MTMDET et à transmettre tous les documents requis.

**12. PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PCGMR) DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCGMR AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU** l'obligation pour la MRC de produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains;

**ATTENDU** le rapport pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 préparé par la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-136

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains pour l'année 2017;
2. De transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de le rendre disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Acton.

**13. RESSOURCES HUMAINES**

**Entente de règlement à l'amiable – Dossier au Tribunal administratif du travail**

**CONSIDÉRANT** la plainte déposée auprès de la CNESST, dans le dossier portant le numéro 62-0077429, suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2016-84, le 13 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette plainte a été référée au Tribunal administratif du travail dans le dossier numéro CAS CM-2016-6344;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite du dépôt de la plainte, la MRC a soulevé un moyen d'irrecevabilité à l'encontre de cette plainte;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu entre les parties et qu'elles ont convenu de régler le litige à l'amiable;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-137

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le document intitulé « Transaction reçu-quittance » et d'autoriser la directrice générale à donner suite aux ententes intervenues dans ladite transaction en contrepartie du dépôt d'une déclaration de règlement hors Cour dans le dossier du Tribunal administratif du travail portant le numéro CAS CM-2016-6344 et dans le dossier de la CNESST portant le numéro 62-0077429, les parties s'étant déclarées satisfaites du règlement intervenu.

**DE PRENDRE ACTE** que la directrice générale classera dans les documents confidentiels le texte de ladite convention de transaction, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

**14. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. CORRESPONDANCE**

**a) Appui à l'industrie agricole pour demander au gouvernement du Québec d'adapter le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)**

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 G\$ qui contribuent à la vitalité économique des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2020 une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22 % de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières, alors que c'était 11 % en 2016 et 7 % en 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** si rien de change, les taxes foncières nettes des fermes pourraient doubler d'ici 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consacrées par les entreprises agricoles au paiement du dépassement des coûts du Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont des investissements en moins dans l'économie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, peuvent prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-138 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'industrie agricole dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il adapte le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) pour qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles et leur permette de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les budgets transmis aux municipalités.

**b) Parrainage civique d'Acton et des Maskoutains**

2018-139 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme *Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains* devant servir à soutenir l'organisme dans l'organisation de ses activités de jumelage.

**c) Reconnaissance du rôle des municipalités et rétablissement des montants de transferts – Appui à la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QU'**à la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec souhaitait atteindre l'équilibre budgétaire et proposa un pacte fiscal aux municipalités, représentant tout près de 300 millions de dollars en coupures directes annuelles;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec dégage aujourd'hui des surplus budgétaires;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux disposent d'une légitimité directe, issue de leurs commettants et que le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité;

**ATTENDU QU'**à ce titre, il a mainte fois affirmé vouloir augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

**ATTENDU** la période électorale qui approche à grands pas;

**ATTENDU QU'**il est opportun de bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux municipalités de jouer leur rôle et augmenter leur autonomie;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook, par sa résolution CM2018-05-129 demande au gouvernement du Québec de bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-140 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Coaticook dans ses démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci réinvestisse dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupé depuis 2014, en bonifiant l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de reconnaître le rôle de gouvernement de proximité des municipalités et leur laisser jouer le rôle qui leur revient.

**d) Société d'habitation du Québec – Petits établissements accessibles (PEA)**

**ATTENDU** la mise en place d'un nouveau programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires qui ne sont actuellement pas soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) est gestionnaire de ce programme;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la MRC d'Acton et la SHQ concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

**ATTENDU QUE** les parties doivent modifier ladite entente afin d'introduire le programme *Petits établissements accessibles* (PEA);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-141 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer une modification à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme *Petits établissements accessibles* (PEA).

**16. VARIA**

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

**17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

<b>Nom de la personne</b>	<b>Sujets</b>
M. Éric Beauregard, président du Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire	➤ Remerciements adressés au conseil des maires pour les sujets suivants: modification au RCI, appui à l'UPA pour le crédit de taxes foncières et prochaine rencontre avec l'UPA

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-142

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h50.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**